

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

## VISITE MEDICALE ET FONCTION PUBLIQUE

---

Par Profil supprimé Postée le 23/11/2010 20:24

Bonjour

J'ai passé un concours de la fonction publique et je suis agent stagiaire et j'ai eu une visite médicale avant d'entrer dans la fonction publique. Toutefois, la médecine de prévention m'a contactée pour une visite médicale où il est indiqué qu'un examen de la vue et d'urine seront effectués, sans aucune autre précision. Il n'est pas précisé l'objet de l'examen. Le médecin peut-il effectuer un dépistage du cannabis dans ses conditions. Etant une consommatrice régulière, cela m'inquiète énormément.

Cordialement

---

**Mise en ligne le 24/11/2010**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas être dépistée à votre insu. En effet, votre employeur a l'obligation légale de vous informer de la nature des tests lorsqu'il s'agit de dépistage de stupéfiants.

Cordialement.

---